RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office 1045 Main Street 1st Floor, Lobby C Unit 108 Moncton, NB E1C 1H1 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions or Partie 2 pour Clauses et Conditions

vernementaux Canada	V			for Clauses and Condition nour Clauses et Condition
Title - Sujet Inspection d'extincteurs automat	iqu			
Solicitation No N° de l'invitation	on	Date	!	
21201-120166/A		2012	2-04-1	19
Client Reference No N° de réfe	érence du client	GET	S Ref	. No N° de réf. de SEAG
21201-120166		PW-	\$MC	T-018-4446
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	/IS No	./N° \	/ME
MCT-1-34453 (018)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM	L'invitation pr	end	fin	Fuseau horaire
on - le 2012-05-30				Atlantic Daylight Saving Time ADT
Delivery Required - Livraison ex	kigée			
See Herein				
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:		В	uyer Id - Id de l'acheteur
Martin, Lisa M.			mct018	
Telephone No N° de téléphone	•	F	AX No	o N° de FAX
(506)851-7811 ()		(506)851-6759		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service CORRECTIONAL SERVICE O Regional Headquarters 1045 MAIN ST 2ND FL. MONCTON New Brunswick E1C1H1 Canada	s et construction:			
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes p	provisions for security.			

Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



21201-120166/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Instrument de commande
- 8. Limite des commandes subséguentes
- 9. Limitation financière
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations
- 12. Lois applicables

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21201-120166 MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Exigences en matière d'assurance
- 7. Clauses du guide des CCUA
- 8. Instructions d'expédition livraison à destination

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux
Annexe B - Base de paiement
Annexe C - Pièces et matériaux

Annexe D - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe E - Liste des installations du Service correctionnel du Canada, Région de l'Atlantique

Annexe F - Critères d'évaluation technique

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

00

Client Ref. No. - N° de réf. du client

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

21201-120166

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC:

oonamone de la 200,

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, et d'assurances: comprend des exigences particulières

auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A - Énoncé des travaux Annexe B - Base de paiement Annexe C - Pièces et matériaux

Annexe D - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe E - Liste des installations du Service correctionnel du Canada, Région de l'Atlantique

Annexe F - Critères d'évaluation technique

2. Sommaire

Le Service correctionnel du Canada, situé à Moncton (Nouveau-Brunswick), veut établir une offre à commandes individuelle et régionale visant l'inspection d'extincteurs automatiques, selon la demande, de la date d'attribution au 31 mars 2013, avec quatre (4) périodes de renouvellement facultatives d'un an. L'entrepreneur doit assurer les services d'inspection, d'entretien, de modifications, d'améliorations et de réparation du système d'extincteur automatique aux emplacements suivants :

- Établissement de l'Atlantique, situé à Renous (Nouveau-Brunswick)
- Pénitencier de Dorchester et Établissement Westmorland, situés à Dorchester (Nouveau-Brunswick)

21201-120166

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Établissement de Springhill, à Springhill (Nouvelle-Écosse)

- Établissement de Springhill, à Truro (Nouvelle-Écosse)
- · Centre correctionnel communautaire de Parrtown, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick)
- Centre correctionnel communautaire de Carlton situé à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances, et la Partie 7A - Offre à commandes. Les offrants devraient consulter le document «Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012/03/02) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : cent vingt (120) jours

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

1.1 Clauses du guide des CCUA

 Référence CCUA
 Section
 Date

 C9000T
 Prix
 2010/08/16

 M0019T
 Prix et(ou) taux fermes
 2007/05/25

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Section II: offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B et l'annexe C, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le (Canada	demand	e que	les offrants	s complètent	: l'une d	des suivant	tes :
------	--------	--------	-------	--------------	--------------	-----------	-------------	-------

a) ()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.	
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

21201-120166/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Crières techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « F »

1.2 Évaluation financière

Référence CCUASectionDateM0222TÉvaluation du prix2010/01/11

1.2.1 Le coût evalue/prix total soumissionne sera le coût total estime presente a l'annexe "B", Base de paiement

2. Méthode de sélection

Référence CCUASectionDateM0031TMéthode de sélection - critères techniques obligatoires2007/05/25

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166/A

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1.1. Programme de contrats fédéraux - attestation- 200 000 \$ ou plus

En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un 1. fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF:

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

a)	() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <i>Loi sur l'quit en matire d'emploi</i> , L.C. 1995, ch. 44;
c)	() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

Solicitation No N° de l'invitation		Amd. No N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur	
21201-120166/A			mct018	
Client Ref. No N° de ré	f. du client	File No N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME	
21201-120166		MCT-1-34453		
d)	le numéro		e un numéro d'attestation valide, à savo a pas été déclaré entrepreneur non	
Des renseignements	supplémentai	ires sur le <u>PCF</u> sont offerts su	r le site Web de RHDCC.	
Signature			Date	
(Derived from - Prove	enant de: M20	000T, 16/08/10)		

1.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définitions

Pour les fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 21201-120166/A mct018 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME 21201-120166 MCT-1-34453

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus?

OUI () NON ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **OUI** () **NON** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Attestation

En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

Signature	Date

(Derived from - Provenant de: M3025T, 11/01/10)

1.3 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21201-120166/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MCT-1-34453

considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

Signature	Date
(Derived from - Provenant de: M3020T, 11/01	/10)
1.4 Études et expérience	
à l'appui présentés avec son offre, plus partic réalisations, à l'expérience et aux antécédent	nements fournis dans les curriculum vitae et les documents ulièrement les renseignements relatifs aux études, aux s professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre mandes.
Signature	

(Derived from - Provenant de: M3021T, 25/05/07)

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 21201-120166/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166 MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - ld de l'acheteur $mct018 \label{eq:mct018}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « <u>Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires</u> » (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à la Partie 7B, article 7 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

(Derived from - Provenant de: M9015T, 16/05/11)

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN:

- 1. L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe

D;

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012/03/02), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du date d'attribution au 31 mars 2013.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour jusqu'a 4 périodes supplémentaire d'un an chaque, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M9014C, 12/05/08)

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Lisa Martin

Titre : Agente de négociation des contrats

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1045 rue Main, Unité 108,

Moncton, (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-7811 Télécopieur : (506) 851-6759

Courriel: lisa.m.martin@pwgsc-tpsgc.gc.ca

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez completer)

Nom :	<u>.</u>
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséguentes à l'offre à commandes est :

Services correctionnel du Canada 1045 rue Main Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 1H1

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou un document électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000,00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9. Limitation financière

Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 83 600,00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

01 avril 2013 - 31 mars 2014 - 84 420,00\$

01 avril 2014 - 31 mars 2015 - 89 500,00\$

01 avril 2015 - 31 mars 2016 - 90 755,00\$

01 avril 2016 - 31 mars 2017 - 95 640,00\$

(Derived from - Provenant de: M4506C, 16/05/11)

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012/03/02), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2012/03/02), Conditions générales services (complexité movenne):
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Pièces et matériaux
- h) l'Annexe « D », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- i) l'Annexe « E », Liste des installations du Service correctionnel du Canada, Région de l'Atlantique
- j) l'offre de l'offrant en date du _____

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11.2 Clauses du guide des CCUA

Référence CCUASectionDateM3020CStatut et disponibilité du personnel2010/01/11

Client Def No. No de réf du client

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2012/03/02), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2012/03/02) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement- limitation des dépenses

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe B et C, jusqu'à une limitation des dépenses selon la commande subséquente à l'offre à commandes. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

(Derived from - Provenant de: C0206C, 16/05/11)

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

4.3 Clauses du guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007/11/30
C0705C	Vérification discrétionnaire des comptes	2010/01/11
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007/11/30

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

H1001C Paiements multiples 2008/05/12

4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée :	
--	--

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 12/12/08)

6. Clauses du guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
A9068C	Règlement concernant les emplacements du	2010/01/11
	gouvernement	
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16
B6800C	Liste du matériel et des matériaux non consommables	2007/11/30
C0710C	Vérif. du temps et du prix contractuel	2007/11/30

7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues dans ce document. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

(Derived from - Provenant de: G1001C, 12/05/08)

7.1 Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

- k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m) Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- n) Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la *Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante : Directeur Direction du droit des affaires Bureau régional du Québec (Ottawa) Ministère de la Justice 284, rue Wellington, pièce SAT-6042 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante : Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

(Derived from - Provenant de: G2001C, 12/05/08)

7.2 Assurance responsabilité civile automobile

Solicitation No. - N° de l'invitation 21201-120166/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

(Derived from - Provenant de: G2020C, 12/05/08)

8. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP)Établissement de l'Atlantique, situé à Renous (Nouveau-Brunswick); Pénitencier de Dorchester et Établissement Westmorland, situés à Dorchester (Nouveau-Brunswick); Établissement de Springhill, à Springhill (Nouvelle-Écosse); Établissement de Springhill, à Truro (Nouvelle-Écosse); Centre correctionnel communautaire de Parrtown, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick); Centre correctionnel communautaire de Carlton situé à Halifax (Nouvelle-Écosse) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 12/12/08)

21201-120166/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « A » Énoncé de travail

Titre:

Inspection, urgences, modifications, mises à jour et réparations de routine au système de gicleur contre les incendies

Objectif:

- Le contractant doit fournir des services d'inspection, d'entretien, de modification, de mise à jour et de réparation du système de gicleur contre les incendies aux endroits suivants :
 - Établissement Atlantique, situé dans la ville de Renous (Nouveau-Brunswick)
 - Pénitencier de Dorchester et l'Établissement Westmorland, situés dans la ville de Dorchester (Nouveau-Brunswick)
 - Établissement Springhill, situé dans la ville de Springhill (Nouvelle-Écosse)
 - Établissement Nova, situé dans la ville de Truro (Nouvelle-Écosse)
 - Le CCC de Parrtown, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick
 - Le CCC de Carlton, situé à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Mise en situation

Nous avons l'obligation selon la loi en vertu de la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction d'incendie alimentés à l'eau, d'effectuer de l'entretien et des inspections mensuellement, bimensuellement et annuellement du système de gicleur contre les incendies, car à défaut, le SCC ne sera pas conforme à ses obligations en vertu de la loi.

Portée du travail

- Le contractant doit effectuer les inspections, l'entretien, les modifications, les mises à jour et les réparations du système de gicleur contre les incendies, qui sont situés aux endroits suivants :
 - Établissement Atlantique, situé dans la ville de Renous (Nouveau-Brunswick)
 - Pénitencier de Dorchester et l'Établissement Westmorland Institution, situés dans la ville de Dorchester (Nouveau-Brunswick)
 - Établissement Springhill, situé dans la ville de Springhill (Nouvelle-Écosse)
 - Établissement Nova, situé dans la ville de Truro (Nouvelle-Écosse)
 - Le CCC de Parrtown, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick
 - Le CCC de Carlton, situé à Halifax (Nouvelle-Écosse).

*Note: Les modifications et les mises à jour doivent être effectuées sous la surveillance de l'Autorité de l'établissement ou par son délégué et être approuvées par elle.

- Pièces de remplacement d'origine :
 - ✓ Pièces d'origine du fabricant
 - ✓ Pièces qui sont approuvées pour utilisation par le fabricant
 - Pièces qui sont approuvées par écrit pour l'utilisation proposée par le représentant du Service ; le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué se réserve le droit de faire approuver les pièces de remplacement certifiées pour leur utilisation proposée par un laboratoire indépendant de son choix, aux frais du contractant, avant d'accorder son autorisation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

✓ Sur demande au contractant, toutes les pièces de remplacement peuvent être examinées par le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou par son délégué.

- Service d'entretien régulier :
 - Des modifications planifiées, des rappels, des modifications, du remplacement ou la mise à jour du petit équipement,
 - Du travail nécessaire pour rendre le système plus fonctionnel
 - Du travail requis pour conserver le système dans un état acceptable de fonctionnement, tel l'entretien requis ou prévu, l'inspection, le remplacement de composants mineurs défectueux ou la réparation dans les 24 heures des composants qui ne touchent pas au fonctionnement du système.
- Service d'urgence :
 - Du travail requis pour corriger des défaillances et pour remettre le système de protection contre les incendies en état de fonctionnement le plus tôt possible,
 - ✓ Tout incident non planifié qui peut causer la mort ou des lésions importantes aux membres du personnel, aux détenus, aux membres du public ou des dommages aux installations, ou qui peut avoir pour effet de fermer l'établissement, perturber les opérations, causer des dommages physiques ou environnementaux ou qui peut menacer l'image publique.
- Personne qualifiée :
 - ✓ Personnes qui, en raison de leurs connaissances, formation et expérience, sont compétentes pour effectuer une tâche particulière d'une manière convenable et sécuritaire.

Tâches

- ➤ Le contractant doit, selon les besoins, en raison d'une urgence ou sur demande de l'Autorité du projet, faire l'inspection, le nettoyage, la réparation, et/ou le remplacement des composants du système de gicleur contre les incendies, conformément à la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction des incendies alimentés à l'eau. Si cela est exigé par l'état du système, le Contractant doit faire la réparation ou le remplacement des composants en utilisant uniquement des pièces de remplacement d'origine.
- Le Contractant doit fournir les outils, l'équipement, le matériel et la main-d'œuvre pour faire l'entretien, l'inspection, les essais et l'évaluation des systèmes de gicleur contre les incendies qui sont installés à l'Établissement Atlantique, au Pénitencier de Dorchester, à l'Établissement Westmorland, au CCC de Parrtown, à l'Établissement Springhill, à l'Établissement Nova et au CCC de Carlton.
- Le Contractant doit faire l'inspection et l'ajustement de tous les systèmes de gicleurs aussi souvent que nécessaire et faire les essais conformément aux Codes et normes applicables, tel que décrit au paragraphe 1 de la partie concernant les contraintes. Lorsque les règlements exigent que l'autorité d'inspection/d'application des règlements doit être témoin de ces essais, le Contractant doit les effectuer en sa présence.
- Les copies des évaluations formelles des dangers effectuées par le Contractant pendant l'exécution du travail doivent être conservées et être disponibles pour le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle et/ou son délégué, immédiatement sur demande.
- Le Contractant doit faire la coordination et donner l'assistance à l'autorité d'application/d'inspection lors de la réalisation de l'inspection et les essais de l'équipement.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

➤ Le Contractant doit faire l'inspection et les essais annuels des systèmes de gicleurs à chaque établissement, conformément à la NFPA 25. L'inspection annuelle et les essais de l'eau doivent être effectués dans les deux mois suivants l'octroi du contrat et au cours des deux premiers mois de chaque année d'option du contrat. Une inspection annuelle sera effectuée d'une manière distincte de l'entretien régulier et des essais.

- ➤ Le Contractant doit préparer toute la documentation concernant le système de gicleurs au complet. Cet engagement couvre 100 % des tests et l'inspection annuelle du système d'extinction des incendies alimenté à l'eau conformément à la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction des incendies alimentés à l'eau, la Partie 6,5, Système automatique de gicleurs et la Partie 6,6 Systèmes d'approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies.
 - ✓ Les interrupteurs du système de gicleur doivent être vérifiés pour s'assurer de leur bon fonctionnement
 - ✓ Le fonctionnement des appareils de détection de l'écoulement de l'eau doit être vérifié conformément aux normes du fabricant.
 - ✓ Tous les gicleurs
 - √ Toutes les soupapes de contrôle
 - ✓ Tous les branchements du Service des incendies
 - ✓ Tous les systèmes à l'eau
 - ✓ Tous les systèmes à préaction
 - ✓ Toutes les alertes
 - √ Tous les systèmes secs
 - ✓ Toutes les soupapes d'alerte

Rendement du fournisseur :

- Le rendement du Contractant sera surveillé par l'Autorité technique ou par son délégué.
 - Les facteurs de rendement comprendront les éléments suivants SANS y être limités :
 - La prestation du service requis. Des retards et/ou la non disponibilité de techniciens agréés ne sont pas acceptables par la Couronne.
 - Le fait de COMMUNIQUER immédiatement la non disponibilité du service conformément au contrat (ou dans un délai maximal de 2 heures).
 - Le fait de répondre dans les délais requis à chaque emplacement en rapport avec un rappel pendant et après les heures de bureau.
 - Le fait de faire la prestation d'un service de qualité.
- Les mesures suivantes seront imposées en cas de l'omission de fournir le niveau de services tel que défini aux présentes OU la non conformité en rapport avec les tâches précisées ci-dessus pendant la durée du contrat :
 - Pour un premier incident, un avis verbal sera donné pour l'omission de fournir le niveau de service requis, soit la qualité du service, les délais, etc.
 - Pour un deuxième incident, un avis écrit sera donné, exigeant que des mesures correctrices soient appliquées; et
 - Pour un troisième incident, un avis écrit de vingt-quatre (24) heures sera donné au Contractant, indiquant que son offre à commandes est résiliée et qu'aucune autre demande ne sera formulée.

Autorité technique :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

L'Autorité en établissement pour les fins de ce contrat sera le Chef de la gestion des installations ou l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué.

Le travail doit être effectué à la satisfaction du Chef de la gestion des installations, de l'Agent principal de libération conditionnelle ou de son délégué.

Données techniques :

- Le Contractant doit effectuer l'inspection, les essais et l'entretien annuels conformément au Code national de prévention des incendies 2005, la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction des incendies alimentés à l'eau à eau, la Partie 6,5 « Systèmes de gicleurs automatiques » et la Partie 6,6 « Systèmes d'approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies, sur une base annuelle, » la NFPA 13, Installation de systèmes de gicleurs, selon l'édition la plus récente.
- Le travail doit être effectué par un **Technicien agréé en gicleurs** qui est autorisé à travailleur sur les systèmes alimentés à eau de protection contre les incendies, à faire l'entretien et les essais sans assistance directe de l'établissement. Si deux techniciens ou davantage sont requis, les techniciens supplémentaires peuvent être des **apprentis/manœuvres** s'ils sont disponibles. Le coût de la main-d'œuvre sera ajusté selon les modalités de paiement.
- Le Contractant doit réparer ou remplacer les composants uniquement avec des pièces d'origine.
- Le Contractant doit fournir toute la documentation en format électronique, sur DC ou DVD à stockage optique. Tous les rapports doivent avoir un indexe interactif qui fera le lien entre la table des matières et les documents dans le rapport. Tous les documents dans le rapport doivent être présentés en format Adobe Acrobat PDF.
- Le Contractant doit fournir des copies électroniques et sur support papier des esquisses intégrées des modifications ou des mises à jour effectuées en AutoCAD. La révision doit être confirmée par le Chef de la gestion des installations ou par son délégué.
- Le Contractant doit faire l'entretien du système principal de gicleurs et des composants auxiliaires conformément aux procédures d'entretien recommandées par le fabricant.

Données particulières aux établissements :

Atlantique:

- Le système est essentiellement alimenté à l'eau, étant muni d'environ 75 soupapes de contrôle et d'un équipement connexe de régulation.
- Un petit système à préaction dessert le PPCC/Central et TI.
- 48 armoires à incendie avec boyaux d'un (1) pouce.
- 4 armoires à incendie avec un boyau plié de 1½ pouces en toile.
- Pompes à incendie : une électrique et une au diesel à une capacité de 1 500 gallons US chacune.
- Aucune porte incendie mais plusieurs amortisseurs à air dans le système de gestion de l'air qui sont retenus en position ouverte à l'aide d'éléments fusibles.
- 2 soupapes à propane à fermeture automatique situées dans la cuisine et à la chaufferie.
- Un système à suppression des incendies pour la hotte de la cuisine.
- 13 bornes à incendie.

21201-120166

Client Ref. No. - N° de réf. du client

MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Dorchester/Westmorland:

- Deux pompes à incendie doivent être vérifiées annuellement, soit une électrique et une au diesel, situées au Bâtiment E-59 – Station de pompage incendie.
- Il existe un système à préaction au Bâtiment F-01, Programmes et au Bâtiment A-01 Administration.
- Un système à sec est situé dans le Bâtiment A1 Administration, B3 Grenier, B4 Grenier du bloc cellulaire, Grenier du Bloc C et sous-sol, C-16 École, F-93 Centre communautaire B, F-58 Administration, F-101 Centre communautaire A.
- Il n'existe pas d'appareils de prévention de retour d'eau parce que le système d'incendie possède son propre approvisionnement en eau qui est séparé de l'eau domestique.
- Il existe plusieurs réseaux de canalisation d'incendie partout dans les bâtiments de l'établissement.
- Il existe environ 70 armoires à incendie au PD.

Les systèmes de gicleurs sont les suivants :

Bâtiments	Description
A1	Deux systèmes – un système alimenté à l'eau pour le rez-de-chaussée au troisième
	étage. Le système au grenier est sec. Le B5 est protégé par ce système.
B2	Salle de gicleur, no 112, système alimenté à l'eau
B3	Système alimenté à l'eau pour 4 (quatre étages) et 1 (un) système à sec au grenier.
	Un petit système à glycol au 2e étage pour le secteur de la réfrigération.
B4	Contient douze (12) zones alimentées à l'eau et un (1) système sec au grenier.
B6	Contient un système alimenté à l'eau sur quatre (4) étages.
B7	Cinq (5) étages avec un système alimenté à l'eau.
B8	Uniquement des armoires à incendie
C4	Un étage, un système à zone alimentée à l'eau
C18	Système alimenté à l'eau
C19	Système alimenté à l'eau, maison à deux étages
Bloc C	Couvre les C6, C5, C7, C8, C1, C10, A2 et F1. Ce système englobe treize (13) zones,
	soit 11 zones alimentées à l'eau et 2 systèmes secs. Dans le F1 il existe un ensemble
	qui couvre le système sec du sous-sol et une zone alimentée à l'eau. Les autres zones
	sont situées dans la salle de séchage du C1.

Springhill:

Bâtiments	Description			
A4	Parc et entrepôt, système alimenté à l'eau			
A5	Chaufferie, 2 pompes à incendie, système alimenté à l'eau			
#2	Administration, 2 armoires à incendie, système alimenté à l'eau			
#3	Administration, 2 armoires à incendie, système alimenté à l'eau, portes à incendie			
	escamotables au plafond			
#5	CRR, 2 armoires à incendie, système alimenté à l'eau			
#6	Isolement, 8 armoires à incendie, système alimenté à l'eau			
#7	Service de santé, 1 armoire à incendie, système alimenté à l'eau			
#8	Unité d'habitation, 2 armoires à incendie, système alimenté à l'eau			
#10	Unité d'habitation, 2 armoires à incendie, système alimenté à l'eau			

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

#12	Programmes, système alimenté à l'eau
#13	Cuisine, système à mousse et système alimenté à l'eau
#15	SSI, système alimenté à l'eau
#18	Corcan, système alimenté à l'eau, 2 portes à incendie escamotables au plafond
#19	Ateliers des métiers, système alimenté à l'eau
#22	Contrôle des systèmes, système alimenté à l'eau
#25	Gymnase, uniquement un système de canalisation d'incendie
#50	Unité d'habitation, système alimenté à l'eau
#51	Unité d'habitation, système alimenté à l'eau
#58	Unité d'habitation, système alimenté à l'eau, 12 portes à incendie
	Bornes fontaines
	47 armoires à incendie

Nova:

Bâtiments	Description
#A	Administration principale, système alimenté à l'eau, système sec au grenier, une
	canalisation.
#R1,R2, R3,	Quatre maisons à sécurité moyenne, uniquement un système alimenté à l'eau, une
R4	canalisation par maison.
ROW	Cinq maisons à sécurité minimale, uniquement un système alimenté à l'eau, une
	canalisation dans la maison 5 alimente toutes les maisons.
ESH	Environnement structurée d'habitation, uniquement un système alimenté à l'eau, une
	canalisation dans la salle mécanique.
#G	Unité sécuritaire, uniquement un système alimenté à l'eau, 3 canalisations : deux
	situées dans la salle mécanique et une située à l'extérieur au niveau inférieur.
#F	Alimentation et Service de santé, uniquement un système alimenté à l'eau, une
	canalisation dans la salle mécanique.
#M	Entretien/Programmes, uniquement un système alimenté à l'eau, une canalisation au
	secteur de l'entretien.
	Note : Il n'y a pas de systèmes de suppression à la mousse.

CCC de Parrtown:

 Il existe trois niveaux et un sous-sol munis d'un système alimenté à l'eau et le grenier est muni d'un système sec. 1411.50 m²

CCC de Carlton Center:

- Il existe trois niveaux et un sous-sol avec un système alimenté à l'eau. 520 m²
- Lorsqu'ils se présentent à l'établissement, les techniciens du contractant doivent s'inscrire au registre des visiteurs à l'entrée principale à l'Établissement Atlantique, au Pénitencier de Dorchester, à l'Établissement Westmorland, au CCC de Parrtown, à l'Établissement Springhill, à l'Établissement Nova et au CCC de Carlton. Ils doivent inscrire leurs noms, l'heure d'arrivée et de départ conformément aux exigences de sécurité. En ce qui concerne l'inspection annuelle, le registre des visiteurs sera utilisé pour confirmer les heures facturables pour un nombre maximal selon la Partie B.

Déplacements :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les déplacements et les repas doivent être compris dans le taux horaire pour chaque appel de service. **Contraintes :**

- ➤ Le Contractant doit se conformer au Code national de prévention des incendies 2005, ainsi que la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction des incendies alimenté à eau, la Partie 6,5
 - « Systèmes de gicleurs automatiques » et la Partie 6,6 « Systèmes d'approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies, sur une base annuelle, » la NFPA 13, Installation de systèmes de gicleurs, selon l'édition la plus récente, le Code national du bâtiment, la législation, les règlements provinciaux/territoriaux et les règlements municipaux.
- > Le Contractant sera sous escorte directe par les commissionnaires ou un délégué.
- ➤ Le Contractant doit avoir connaissance des lois régissant la sécurité, des règlements, des codes et des exigences contractuelles, qui doivent être mentionnés au Plan de sécurité en précisant les Instructions permanentes (IP) et pratiques sécuritaires de travail (PST), qui doivent prévoir des mesures claires de contrôle, les règles applicables, les procédures et les pratiques, qui seront toutes obligatoires.
- Doit afficher le Plan de sécurité à un endroit accessible et visible à tous les travailleurs et personnes qui ont accès à l'établissement. Doit d'assurer que tous les employés, y compris les membres du personnel des sous contractants, sont avisés de ce plan de sécurité et de l'endroit de l'affichage.
- Le Contractant doit s'assurer que tous les travailleurs et personnes autorisées qui accèdent aux lieux du travail ont connaissance et se conforment au Plan de sécurité affiché, aux règles de sécurité, aux pratiques sécuritaires de travail et aux lois de sécurité, règlements et codes applicables. Une personne qui n'y s'y conforme pas ne sera pas autorisée à accéder à l'établissement.
- Le contractant doit effectuer le travail pendant les heures normales de bureau (07h00 à 17h30) les jours réguliers de travail. Si du travail doit être effectué après les heures de bureau, des dispositions peuvent être prises au préalable pour accommoder le Contractant.
- Le Contractant doit fournir le matériel de travail pour effectuer les tâches d'inspection et d'entretien.
- Le Contractant doit disposer des déchets aux endroits et dans des contenants approuvés.
- Le Contractant doit se conformer aux instructions permanentes, règlements de sécurité et règlements en vigueur dans les établissements où le service doit être donné.
- La disposition suivante s'appliquera en cas de la « FERMETURE DES INSTALLATIONS DU GOUVERNEMENT »:
 - ✓ Les membres du personnel du Contractant sont des employés de ce dernier et ils sont rémunérés par lui selon les services rendus. Lorsque le Contractant ou ses employés effectuent du travail dans les installations du gouvernement en vertu de ce contrat et que les installations ne sont pas accessibles en raison d'une évacuation ou de la fermeture des installations et qu'aucun travail ne peut y être effectué en raison de cette

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

MCT-1-34453

21201-120166

fermeture, la Couronne ne sera aucunement responsable de rémunérer le Contractant

mct018

pendant la période de fermeture.

Particularités concernant le Pénitencier de Dorchester / l'Établissement Westmorland :

Lors de son arrivée, le Contractant doit communiquer avec le Superviseur de l'ingénierie au numéro 379-4039 ou avec l'Agent de sécurité incendie 379-4028, pour obtenir un numéro de bon de travail et il doit remettre un Rapport de service au Bâtiment H45 à la fin de chaque visite en établissement pendant les heures de bureau.

Particularités concernant l'Établissement Springhill :

 Lors de son arrivée, le Contractant doit communiquer avec le Superviseur de l'ingénierie au numéro 597-0258/597-0101 ou avec l'Agent de sécurité incendie au poste 3835 pour obtenir un numéro de bon de commande et il doit remettre un Rapport de service au Bâtiment 19, Ingénierie et Entretien à la fin de chaque visite en établissement pendant les heures de bureau.

Particularités concernant l'Établissement Nova :

Lors de son arrivée, le Contractant doit communiquer avec le Chef de la gestion des installations au numéro 897-1770 pour obtenir un numéro de bon de travail et il doit remettre un Rapport de service au secteur des Travaux et de l'ingénierie à la fin de la visite en établissement, pendant les heures régulières de bureau.

Particularités du CCC de Parrtown :

➤ Lors de son arrivée, le Contractant doit communiquer avec l'Agent principal de libération conditionnelle au numéro 636-4764 pour recevoir des directives et il doit remettre un Rapport de service au secteur de la Réception à la fin de chaque visite, pendant les heures régulières de bureau.

Particularités du Centre Carlton :

Lors de son arrivée, le Contractant doit communiquer avec l'Agent principal de libération conditionnelle au numéro 426-2601 pour recevoir des directives et doit remettre un Rapport de service au secteur de la Réception à la fin de chaque visite, pendant les heures régulières de bureau.

Soutien au client :

- Le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué doit faire la coordination des dispositions afin que le Contractant soit sensibilisé à la sécurité en établissement, dans un délai de quatorze (14) jours de l'octroi du contrat ou de l'exercice de l'année d'option.
- L'inspection mensuelle, les essais et l'entretien seront effectués par autrui conformément au Code national de prévention des incendies 2005, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction d'incendies alimentés à l'eau, la Partie 6,5 « Systèmes de gicleurs automatiques » et la Partie 6,6 « Systèmes d'approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies, sur une base annuelle, » la NFPA 13, Installation de systèmes de gicleurs, selon l'édition la plus récente, soit par une personne qualifiée et compétente. Il sera loisible au Chef de la gestion des installations ou à son délégué d'exiger que le Contractant effectue l'inspection mensuelle.

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La personne ou le membre du personnel qui effectue l'inspection mensuelle, les essais et l'entretien à l'établissement doit avoir reçu la formation appropriée et doit être qualifié pour effectuer les tâches requises.

- Le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué doit donner accès à l'équipement périphérique.
- ➤ Le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué aura la responsabilité de prendre les dispositions avec le Contractant, qui pourrait avoir besoin d'un ascenseur, d'un escalier roulant, d'un système d'alerte incendie, etc., afin que tous les appareils puissent être inspectés.
- Le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle ou son délégué sera responsable pour aviser le personnel et les délinquants des dates, heures, etc. lorsque les essais seront effectués.

Livrables:

- ➤ Le Contractant doit présenter des factures mensuelles le cas échéant, précisant les dates auxquelles les services sont rendus, les détails du travail effectué et le nombre d'heures consacrées. Les frais pour l'inspection annuelle seront facturés distinctement de la facture mensuelle de base. Le Contractant devra émettre une facture additionnelle pour les ajustements de fin d'année (au 31 mars) qui devront être facturés au plus tard le 10 avril de chaque année.
- Le Contractant doit préparer toute la documentation dans un délai de trente (30) jours de la fin de l'inspection et des essais annuels du système de gicleur au complet. Cette entente comprend 100 % des essais et de l'inspection du système de gicleur, conformément à la NFPA 25, Inspection, essais et entretien des systèmes d'extinction d'incendie alimenté à l'eau, la Partie 6,5 « Systèmes de gicleurs automatiques » et la Partie 6,6 « Systèmes d'approvisionnement en eau pour la protection contre les incendies, sur une base annuelle, » la NFPA 13, Installation de systèmes de gicleurs, selon l'édition la plus récente. Le rapport sera préparé en format électronique et sous forme d'un cahier à anneaux, correctement étiqueté et divisé par bâtiment.
- Le Contractant doit élaborer et fournir un plan d'action prévoyant des délais et des estimés des coûts pour traiter les lacunes ou les questions dans un délai de 30 jours suivant l'inspection et les essais annuels.
- Si requis, le Contractant doit fournir de l'équipement spécial (ex. plateforme élévatrice, nacelle élévatrice, échafaudage, etc.) pour effectuer des tests et l'inspection. Les employés du Contractant devront posséder un agrément en protection contre les chutes avant de débuter le travail en vertu du contrat s'ils doivent travailler sur des échafaudages dans le cadre de leurs tâches. Un permis d'opérateur de camion nacelle sera également requis si le Contractant doit travailler avec un camion nacelle ou tout autre équipement de levage, qu'il soit loué ou qu'il lui appartienne.
- ➤ Le Contractant doit effectuer des évaluations des dangers sur place afin d'établir des pratiques sécuritaires pour la sécurité et le bien-être de ses employés. Au minimum, le Contractant doit s'assurer que des procédures sécuritaires sont préparées pour l'entrée sécuritaire dans la cuvette d'ascenseur, au secteur de la paroi du puits, sur le dessus de la cabine d'ascenseur, à la salle mécanique ou à autres secteurs où ces procédures sont requises. Doit s'assurer que les procédures sont disponibles pour le Chef de la gestion des installations ou son délégué.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21201-120166/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Contractant doit produire une lettre de couverture, des certificats d'accès autorisé et une attestation d'expérience émis par la Commission provinciale des accidents du travail.

- ➤ Le Contractant doit fournir 3 copies de sa liste des outils requis en établissement en remplissant le formulaire (SCC-765 Registre des outils) et en le remettant au commissionnaire pour fins de diffusion interne appropriée.
- Le Contractant doit fournir une liste des prix pour les pièces et matériaux suivants énumérés à l'Annexe C.
- Le Contractant doit faire la livraison des pièces de remplacement dans un délai de vingt-quatre (24) heures de la demande.
- Le Contractant doit remettre au SCC annuellement une copie du Permis de technicien agréé en système de gicleurs lorsque le nouveau permis est émis.
- Le Contractant doit remettre au SCC annuellement au moment de l'émission, une copie de la Lettre de couverture, des certificats d'accès et de l'attestation d'expérience émis par la Commission provinciale des accidents du travail.

Réunions

Sur demande, le Contractant doit convoquer une réunion annuelle avec chaque Administrateur de contrat, le Chef de la gestion des installations, l'Agent principal de libération conditionnelle, ses délégués représentant la Région, afin d'examiner le rapport annuel d'inspection et d'essais et doit discuter les lacunes ou les questions qui se posent. Le Contractant doit élaborer et fournir un plan d'action dans les 30 jours suivant l'inspection annuelle et les essais, en prévoyant des délais et le coût estimé pour corriger les lacunes ou les questions en suspens.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21201-120166 MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Vos frais raisonnablement et correctement engagés seront défrayés comme suit :

De la d'attribution au 31 mars 2013

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total	
	Établissement At					
Coût de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux globaux suivants)						
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$	
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$	
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$	
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$	
Appre	enti/ouvrier					
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	3	\$	\$	
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$	
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	24	\$	\$	
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$	
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alime dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection co	ontre les	
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$	
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	27	\$	\$	
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Atlantique 2012-13					

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais déplacements et des repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total	
	Pénitencier de Do					
Coût	Coût de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux globaux suivants)					
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	15	\$	\$	
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$	
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	110	\$	\$	
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$	
Appre	enti/ouvrier					
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	5	\$	\$	
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$	
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	40	\$	\$	
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$	
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alime dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection c	ontre les	
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	8	\$	\$	
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	57	\$	\$	
Sous	-total du coût estimé pour le Pénitencier de Dor	chester 201	2-13		\$	

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Wes	tmorland			
Coût d	e la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivar	nts)		
Techni	cien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	16	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
Apprer	nti/ouvrier	•		•	
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	1	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17300 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
-	tion annuelle et essais des systèmes à aliment		de pro	tection con	tre les
incend 9	lies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants) Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	17	\$	 \$
	Taux Horairo, aproo la profilioro ficuro	riodio	17	Ψ	Ψ
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Westi	morland 201	2-13		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC d			Turille	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
		Hours	1 2	¢	<u></u>
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appre	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à aliment		u de pro	otection co	ntre
	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)		1 4	ф	Φ.
9	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
l'ince (Main	-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)	ation en ea	u de pro	otection co	
11	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$
Sous	Sous-total estimé pour le CCC de Parrtown 2012-2013				\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Sp				
Coût de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux globaux suivants)					
Techn	icien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	25	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h00 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	5	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	150	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Apprei	nti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	12	\$	·
•	tion annuelle et essais des systèmes humides d'oeuvre aux taux globaux suivants)	de protection	on cont	re les incer	ndies
(wain-	Taux horaire, première heure par visite	Heure	10	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	70	\$	
Sous-t	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Springhill 2012-13				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité d distributi			Coût total		
	Établissemen		ori otal	on Tarinto			
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux gl	obaux su	ivants)				
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs						
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$		
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$		
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$		
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$		
Appre	enti/ouvrier	•	<u> </u>	•			
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$		
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$		
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$		
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé		4	\$	\$		
	ction mensuel et essais des systèmes à alimer		eau de	protection cor	ntre		
l'ince	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants Taux horaire, première heure de visite	Heure	1		\$		
10	Taux horaire, après la première heure	Heure		·	\$		
incen	ection annuelle et essais des systèmes en alime dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	entation e	n eau d	e protection c	ontre les		
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	4	\$	\$		
12	Taux horaire, après la première heure	heure	26	\$	\$		
Sous	Sous-total estimé pour l'Établissement Nova 2012-2013						

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC de (
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	ants)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs		<u> </u>		
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à aliment		au de pr	otection con	tre
1'ince	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants) Taux horaire, première heure de visite) Heure	1 1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
	ction annuelle et essais des systèmes à aliment dies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants)		au de pr	otection con	tre les
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	5	\$	\$
Sous	total estimé pour l'Établissement Carlton Centr	e 2012-201	3		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

	Diverses modalités de paiement							
Article	Description	Unité de distribution	FAB Destination					
A	Le matériel et les pièces de rechange fabriquées par le manufacturier seront vendus au prix affiché du fabricant moins un escompte de%. La liste de prix publiée annuellement par le fabricant sera ajustée annuellement lors du renouvellement de cette entente.	\$	%					

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B **Base de Paiement**

Pour la période d'option du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total		
	Établissement Atl		otabii	Tarinto			
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivai	nts)				
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs						
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$		
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$		
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$		
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$		
Appre	enti/ouvrier						
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	3	\$	\$		
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$		
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	24	\$	\$		
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$		
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alime dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection c	ontre les		
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$		
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	27	\$	\$		
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Atlantique 2013-14						

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais déplacements et des repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe B Base de Paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total		
	Pénitencier de Doi	chester					
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)				
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs						
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	15	\$	\$		
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$		
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	110	\$	\$		
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$		
Appr	enti/ouvrier						
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	5	\$	\$		
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$		
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	40	\$	\$		
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$		
incer	ection annuelle et essais des systèmes en alimer idies i-d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection c	ontre les		
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	8	\$	\$		
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	57	\$	\$		
Sous	Sous-total du coût estimé pour le Pénitencier de Dorchester 2013-14						

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

tion Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

File No. - N° du dossier

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Wes		otabii	Tariito	
Coût d	e la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Techni	cien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	16	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
Apprer	nti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	1	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17300 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
incend	tion annuelle et essais des systèmes à aliment lies d'œuvre aux taux globaux suivants)	ation en eau	de pro	tection cor	ntre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	17	\$	\$
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Westi	morland 201	3-14	_	\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

WIC1-1-3443

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC o			Tariito	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	obaux suiva	ants)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier			•	
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à alimen		u de pro	otection co	ntre
9	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants Taux horaire, première heure de visite) Heure	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
l'ince	l ection annuelle et essais des systèmes à alimen endie n-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)	l tation en ea	au de pro	otection co	ntre
11	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$
Sous	Sous-total estimé pour le CCC de Parrtown 2013-2014				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21201-120166/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Sp				
Coût d	e la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	obaux suiva	nts)		
Techni	icien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	25	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h00 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	5	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	150	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Apprer	nti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	12	\$	\$
	tion annuelle et essais des systèmes humides	de protecti	on cont	re les incen	ndies
(wain-0	d'oeuvre aux taux globaux suivants) Taux horaire, première heure par visite	Heure	10	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	70	\$	\$
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Sprir	nghill 2013-1	14		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité distrib		Qt. etabli	Prix à l'unité	Coût total
	Établissemer		ation c	labii	Tariito	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux ç	lobaux s	uivants	s)		
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi o 07h00 à 17h30	le Heu	ire	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi of 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé		ire	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heu	re	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé		ire	4	\$	\$
Appre	enti/ouvrier					
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi o 07h00 à 17h30	le Heu	ire	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi of 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé		ire	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heu	ire	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé		ire	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à alime		n eau d	le pro	tection cor	itre
9	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivant Taux horaire, première heure de visite	Heu	ire	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heu	ire	4	\$	\$
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alim dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	entation (en eau	de pr	otection co	ntre les
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	4		\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	26		\$	\$
Sous-	Sous-total estimé pour l'Établissement Nova 2013-2014					

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description		Unité distrib		Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC d	e Ca				Turnto	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux g	glob	aux sı	uivants	s)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs						
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi (07h00 à 17h30	de	Heu	ire	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi (17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours dongé	le	Heu	ire	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	ıu	Heu	re	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine les jours de congé		Heu	ire	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier			-			
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi o 07h00 à 17h30	de	Heu	ire	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi (17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours dongé		Heu	ire	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	ıu	Heu	ire	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine les jours de congé		Heu	ire	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alime		tion er	eau d	le prot	ection con	itre
9	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivan Taux horaire, première heure de visite	ts)	Heu	ıre	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure		Heu		3,5	\$	\$
	ction annuelle et essais des systèmes à alime	ntat			·	•	·
	dies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivant		.011 011	cuu u	o prote	2011011 0011	
11	Taux horaire, après la première heure par visite	He	eure	1		\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	he	eure	5		\$	\$
Sous-	Sous-total estimé pour l'Établissement Carlton Centre 2013-2014						\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

	Diverses modalités de paiement								
Article	Description	Unité de distribution	FAB Destination						
A	Le matériel et les pièces de rechange fabriquées par le manufacturier seront vendus au prix affiché du fabricant moins un escompte de%. La liste de prix publiée annuellement par le fabricant sera ajustée annuellement lors du renouvellement de cette entente.	\$	%						

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Pour la période d'option du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total			
	Établissement Atl	antique						
Coût	Coût de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux globaux suivants)							
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs							
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$			
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$			
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$			
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$			
Appre	enti/ouvrier							
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	3	\$	\$			
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$			
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	24	\$	\$			
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$			
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alimen	tation en ea	u de pr	otection co	ontre les			
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	4	\$	\$			
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	31	\$	\$			
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Atlantique 2014-15							

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais déplacements et des repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Pénitencier de Do		010.011		
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	15	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	110	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	5	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	40	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
incen	ection annuelle et essais des systèmes en alime idies i-d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection co	ontre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	8	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	57	\$	\$
Sous	-total du coût estimé pour le Pénitencier de Dor	chester 201	4-15		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Wes	tmorland			
Coût d	le la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Techn	icien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	16	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
Apprei	nti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	1	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17300 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
incend	tion annuelle et essais des systèmes à aliment lies d'œuvre aux taux globaux suivants)	ation en ea	de pro	otection co	ntre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	21	\$	\$
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Westi	morland 201	14-15		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de	Qt.	Prix à	Coût total			
	Établissement CCC d	distribution	établi	l'unité				
	Coût de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux globaux suivants)							
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs							
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$			
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$			
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$			
	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$			
	enti/ouvrier							
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$			
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$			
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$			
	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$			
	ction mensuel et essais des systèmes à aliment		u de pro	otection co	ntre			
l'ince	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants Taux horaire, première heure de visite) Heure	1	\$	\$			
	•		•	•				
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$			
l'ince	ction annuelle et essais des systèmes à aliment ndie -d'œuvre aux tarifs globaux suivants)	tation en ea	u de pro	otection co	ntre			
	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$			
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$			
Sous-total estimé pour le CCC de Parrtown 2014-2015								

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Sp		- Ctabii	Tr drinto	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	ants)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	25	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h00 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	5	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	150	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Appr	enti/ouvrier			•	•
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	12	\$	\$
	ection annuelle et essais des systèmes humides	de protecti	on con	tre les ince	ndies
9	-d'oeuvre aux taux globaux suivants) Taux horaire, première heure par visite	Heure	10	T \$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	70	\$	·
Sous	-total du coût estimé pour l'Établissement Sprin	nghill 2014-	15	1	\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21201-120166/A$

21201-120166

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

> Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité distribu		Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissemen		ation [Ctabii	ranic	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux g	lobaux s	uivan	its)		
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heu	re	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heu	re	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	ı Heui	re	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé		re	4	\$	\$
Appre	enti/ouvrier					
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heu	re	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heu	re	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	ı Heu	re	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé	ı Heu t	re	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alime endie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivant		n eau	de pro	tection con	tre
9	Taux horaire, première heure de visite	Heu	re	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heu	re	4	\$	\$
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alimo dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	entation	en ea	u de pr	otection co	ntre les
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	4		\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	28		\$	\$
Sous-	total estimé pour l'Établissement Nova 2014-2	015			\$,

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité distribu		Qt. tabli	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC de					
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux ç	globaux s	uivants	s)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heur	е	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jour de congé	Heur	е	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heure	Э	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine e les jours de congé		е	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier		•			
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heur	е	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jour de congé	Heur	е	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heur	е	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé	u Heur et	е	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alime endie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivan		n eau c	le pr	otection co	ntre
9	Taux horaire, première heure de visite	Heur	е	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heur	e ;	3,5	\$	\$
•	ction annuelle et essais des systèmes à alimer dies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants		eau d	e pro	tection con	tre les
	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	1		\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	5		\$	\$
Sous-	total estimé pour l'Établissement Carlton Cent	re 2014-2	015			\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

	Diverses modalités de paiement							
Article	Description	Unité de distribution	FAB Destination					
A	Le matériel et les pièces de rechange fabriquées par le manufacturier seront vendus au prix affiché du fabricant moins un escompte de%. La liste de prix publiée annuellement par le fabricant sera ajustée annuellement lors du renouvellement de cette entente.	\$	%					

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Pour la période d'option du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total	
	Établissement Atl	antique				
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)			
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$	
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$	
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$	
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$	
Appre	enti/ouvrier					
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	3	\$	\$	
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$	
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	24	\$	\$	
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$	
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alimei dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection c	ontre les	
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	4	\$	\$	
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	31	\$	\$	
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Atlantique 2015-16					

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais déplacements et des repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Pénitencier de Do		otabii	1 Gillio	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Techi	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	15	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	110	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Appre	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	5	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	40	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alimer dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	ntation en e	au de p	rotection c	ontre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	8	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	57	\$	\$
Sous	total du coût estimé pour le Pénitencier de Dord	chester 201	5-16		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Wes	tmorland			
Coût d	e la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux gl	obaux suiv	ants)		
Techni	cien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	16	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
Apprer	nti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	1	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17300 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
incend	tion annuelle et essais des systèmes à alimen lies d'œuvre aux taux globaux suivants)	tation en e	au de p	rotection c	ontre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	21	\$	\$
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Wes	tmorland 20	015-16		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas. Les quantités sont estimées pour fins d'évaluation uniquement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC d		010.0		
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi	Heure	2	\$	\$
'	de 07h00 à 17h30	ricarc	_	Ψ	Ψ
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à aliment endie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)		u de pr	otection co	ntre
9	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
l'ince	ection annuelle et essais des systèmes à aliment endie I-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)	ation en ea	u de pr	otection co	ntre
11	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$
Sous	-total estimé pour le CCC de Parrtown 2015-2016	5			\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Spr	inghill			
Coût d	le la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glob	aux suivan	ts)		
Techni	icien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	25	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h00 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	5	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	150	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Apprer	nti/ouvrier			•	
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	12	\$	\$
	tion annuelle et essais des systèmes humides d	e protection	n contre	les incen	dies
<u>(Main-</u> 9	d'oeuvre aux taux globaux suivants) Taux horaire, première heure par visite	Heure	10	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	75	\$	\$
				*	•
Sous-t	otal du coût estimé pour l'Établissement Spring	hill 2015-16			\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité distribu		Qt. tabli	Prix à l'unité	Coût total
	Établissemer					
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux o	lobaux s	suivant	s)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs					
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi	Heu	re	2	\$	\$
	de 07h00 à 17h30	1100		_	Ψ	Ψ
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jour de congé	Heu	re	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heui	re	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine des jours de congé	u Heu et	re	4	\$	\$
Appr	enti/ouvrier	•				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heu	re	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jour de congé	Heu	re	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 07h00 à 17h30	u Heu	re	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi a vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine de les jours de congé		re	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alime		n eau d	de pr	otection co	ntre
	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivan			4	I ф	¢.
9	Taux horaire, première heure de visite	Heu	re	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heu	re	4	\$	\$
incen	ction annuelle et essais des systèmes en alime dies -d'œuvre aux taux globaux suivants)	entation	en eau	de p	rotection co	ontre les
	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	4		\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	28		\$	\$
Sous-	Sous-total estimé pour l'Établissement Nova 2015-2016					

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

MC1-1-344.

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC de C	arlton Cent	re		
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suiva	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2		
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alimenta	ation en eau	ı de pro	tection con	itre
1'ince	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants) Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
	Inspection annuelle et essais des systèmes à alimentation en eau de protection cont incendies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants)				
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$ \$
Sous	Sous-total estimé pour l'Établissement Carlton Centre 2015-2016				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

	Diverses modalités de paiement					
Article	Description	Unité de distribution	FAB Destination			
A	Le matériel et les pièces de rechange fabriquées par le manufacturier seront vendus au prix affiché du fabricant moins un escompte de%. La liste de prix publiée annuellement par le fabricant sera ajustée annuellement lors du renouvellement de cette entente.	\$	%			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

Annexe Base de paiement

Pour la période d'option du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Article	Description Unité de distribution		Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Atla				
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glob	oaux suivan	ts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	3	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	24	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
	ection annuelle et essais des systèmes en alimen idies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants)	tation en ea	au de pr	otection co	ntre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	4	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	31	\$	\$
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Atlantique 2016-17				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais déplacements et des repas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Pénitencier de Dor	chester			
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivar	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	15	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	110	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	5	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	40	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
	ection annuelle et essais des systèmes en alimen	tation en ea	u de pr	otection co	ntre les
incen 9	dies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants) Taux horaire, première heure par visite	Heure	8	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	57	\$	\$
Sous	-total du coût estimé pour le Pénitencier de Dorc	hester 2016	6-17		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B
Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	<u>Établissement West</u>		etabii	runite	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glol	paux suivan	ts)		
	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h30 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	2	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	16	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	8	\$	\$
Appr	enti/ouvrier			•	
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	1	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	4	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17300 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ection annuelle et essais des systèmes à alimenta ndies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants)	tion en eau	de prot	ection con	tre les
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	3	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	21	\$	\$
Sous	ı -total du coût estimé pour l'Établissement Westm	norland 2016	6-17		\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et les repas.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166

MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC d		etabli	Turnte	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivai	nts)		
	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
			1 _	1 41	
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appre	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à alimenta	ation en eau	de pro	tection con	itre
	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants)				
9	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
l'ince	ction annuelle et essais des systèmes à alimenta ndie -d'œuvre aux tarifs globaux suivants)	ation en eau	ı de pro	tection con	
11	Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	Heure	5	\$	\$
Sous	total estimé pour le CCC de Parrtown 2016-2017				\$

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

21201-120166

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Annexe B
Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement Sp	ringhill			
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivar	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	25	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h00 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	5	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	150	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	10	\$	\$
Appr	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	3	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	32	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	12	\$	\$
	ection annuelle et essais des systèmes humides (-d'oeuvre aux taux globaux suivants)	de protectio	n contr	e les incen	dies
9	Taux horaire, première heure par visite	Heure	10	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	75	\$	\$
Sous	Sous-total du coût estimé pour l'Établissement Springhill 2016-17				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21201-120166/A$

le l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Annexe B Base de paiement

Article	Description		Jnité stribu		Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissemer			ition [Ctabii	Tariito	
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux g	loba	ux sı	uivan	ts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs						
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi c 07h00 à 17h30	le	Heur	re	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi o 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé		Heur	re	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	u	Heur	е	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé		Heur	re	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier			•			
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi c 07h00 à 17h30	de	Heur	re	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi o 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé		Heure		1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	u	Heur	re	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine e les jours de congé		Heur	re	4	\$	\$
	ction mensuel et essais des systèmes à alime		on er	n eau	de pro	tection cor	ntre
9	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivant Taux horaire, première heure de visite	is)	Heur	re	1	\$	\$
	, ,					•	
10	Taux horaire, après la première heure		Heur	re	4	\$	\$
	ction annuelle et essais des systèmes en alime dies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivant		ion e	n eau	ı de pr	otection co	ontre les
11	Taux horaire, après la première heure par visite		Heure 4			\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heu	ıre	28		\$	\$
Sous-	Sous-total estimé pour l'Établissement Nova 2016-2017					\$	

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

21201-120166

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

> Annexe B Base de paiement

Article	Description	Unité de distribution	Qt. établi	Prix à l'unité	Coût total
	Établissement CCC de C				
Coût	de la main-d'œuvre (main-d'œuvre aux taux glo	baux suivar	nts)		
Tech	nicien agréé en systèmes de gicleurs				
1	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
2	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
3	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	8	\$	\$
4	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 17h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
Appro	enti/ouvrier				
5	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	2	\$	\$
6	Taux horaire, première heure lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	1	\$	\$
7	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 07h00 à 17h30	Heure	6	\$	\$
8	Taux horaire, après la première heure du lundi au vendredi de 17h30 à 07h00 les fins de semaine et les jours de congé	Heure	4	\$	\$
	ection mensuel et essais des systèmes à alimenta	ation en eau	ı de pro	tection cor	ntre
9	ndie (Main-d'œuvre aux tarifs globaux suivants) Taux horaire, première heure de visite	Heure	1	\$	\$
10	Taux horaire, après la première heure	Heure	3,5	\$	\$
Inspe	Inspection annuelle et essais des systèmes à alimentation en eau de protection con incendies (Main-d'œuvre aux taux globaux suivants)				
11	Taux horaire, après la première heure par visite	Heure	1	\$	\$
12	Taux horaire, après la première heure	heure	5	\$	\$
Sous	Sous-total estimé pour l'Établissement Carlton Centre 2016-2017				

Le coût de la main-d'œuvre doit comprendre les frais de déplacement et de repas.

Solicitation No. - N° de l'invitation

21201-120166/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

	Diverses modalités de paiement					
Article	Description	Unité de distribution	FAB Destination			
A	Le matériel et les pièces de rechange fabriquées par le manufacturier seront vendus au prix affiché du fabricant moins un escompte de%. La liste de prix publiée annuellement par le fabricant sera ajustée annuellement lors du renouvellement de cette entente.	\$	%			

Le total de la valeur des articles pour la période initiale et pour les périodes d'option sera utilisé pour fins d'évaluation.

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe C Pièces et matériaux

de la date d'attribution au 31 mars 2013

Article	Description	Qt. estimé	Unité de distribution	Prix à l'unité	Total
1	Gicleur Pendant 40°C	100	chaque	\$	\$
2	Commutateur de relais avertisseur Potter pss-120	2	chaque	\$	\$
3	Commutateur à pression d'alerte Potter wfs-5	2	chaque	\$	\$
4	Pompe à pression excédentaire GE 1/2"	1	chaque	\$	\$
5	Clapet d'alarme de 6" globe modèle H-3	1	chaque	\$	\$
6	Soupape d'alarme 6" OS et clapet d'alerte Y	1	chaque	\$	\$
7	Capteur d'interférence du système OS & Y modèle osy2a	1	chaque	\$	\$
8	Clapet d'alerte 6" Firematic, modèle L 1990	1	chaque	\$	\$
9	Clapet d'alerte 4" Firematic modèle L 1990	1	chaque	\$	\$
10	Manocontacteur potter ps-40	2	chaque	\$	\$
11	Soupape 3" Grinnell G.O.B.	2	chaque	\$	\$
12	Soupape 2 1/2"Grinnell G.O.B.	2	chaque	\$	\$
13	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"	1	chaque	\$	\$
14	4" VIC G.O.B.V	1	chaque	\$	\$
15	Modèle 4" Watts FSV-S	1	chaque	\$	\$
16	Interrupteur d'interférence Potter OSYSU-A1	2	chaque	\$	\$
17	Clapet d'alerte 4" Viking modèle H-2	1	chaque	\$	\$
18	Clapet d'alerte 4" Viking modèle model J-1	1	chaque	\$	\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

19	Soupape 4" VIC G.O.B. séries 708	1	chaque	\$ \$
20	Interrupteur d'écoulement 4" Potter	1	chaque	\$ \$
21	Soupape d'alerte 4" Rasco Modèle E	1	chaque	\$ \$
22	Clapet d'alerte de pression Furnas	1	chaque	\$ \$
23	Clapet d'alerte 2"D.C.V.A. Ames Modèle T-1	1	chaque	\$ \$
24	3" VIC séries 705Q G.O.B.V	1	chaque	\$ \$
25	Interrupteur d'écoulement 3" Potter VSR-F	1	chaque	\$ \$
26	Clapet d'alerte 6"Vic S/759	1	chaque	\$ \$
27	Essais et drains 1 1/4"	1	chaque	\$ \$
28	1" Vic séries 72B	1	chaque	\$ \$
29	Pompe à incendie Darling 75CV	1	chaque	\$ \$
30	Pompe à incendie Darling 125 CV	1	chaque	\$ \$
31	Clapet d'entrée 10"OS&Y	1	chaque	\$ \$
32	Clapet d'alerte 8" Modèle E-1980	1	chaque	\$ \$
33	Bouchon d'interférence Potter pts-c	1	chaque	\$ \$
34	Pompe à pression excédentaire Emmerson	1	chaque	\$ \$
35	Soupape à interruption Honeywell pressuretrol	1	chaque	\$ \$
36	3"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	\$ \$
37	2 1/2"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	\$ \$
38	2" Milwaukee G.O.B.V	1	chaque	\$ \$
39	Capteur 3" système d'interruption d'écoulement WFD30A	1	chaque	\$ \$
	1	1	chaque	\$ \$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166 MCT-1-34453

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

40	Interrupteur d'écoulement de 6" de système WFD40A			
41	6" Watts D.C.V.A	1	chaque	\$ \$
42	Paroi latérale Viking Institutionnelle HQR-2	50	chaque	\$ \$
43	Paroi latérale Tyco Institutionnelle3291	5	chaque	\$ \$
44	Pendant institutionnel Tyco 3391	5	chaque	\$ \$
45	Pendant ASTAR 15mm	1	chaque	\$ \$
46	Viking type C 155F/68C K5.6 v2708	1	chaque	\$ \$
47	Paroi latérale TYCO horizontal Ty 4332	1	chaque	\$ \$
48	Paroi latérale horizontale Viking V2710	1	chaque	\$ \$
49	Viking type D 155F/68C K5.6 v2704	1	chaque	\$ \$
50	Pendant V3606 Victaulic S363BFQ42010013 200f/93c	1	chaque	\$ \$
51	Plt-2 SSP 135f/57c liste 735A	1	chaque	\$ \$
52	Pendant Viking 589A 155f/68c	1	chaque	\$ \$
53	STAR SN 90 93 1/4E	1	chaque	\$ \$
54	BI tuyau 3/4" et supérieur avec filet et rainures Victaulic	1 / pied	chaque	\$ \$
55	Raccords filetés en fer noir 125lb tous les formats, coudes, tés, etc	1	chaque	\$ \$
56	Raccords Victaulic de tous les formats, coudes, tés, etc.	1	chaque	\$ \$
57	Têtes de gicleurs, paroi – 135F/57C Tyco	100	chaque	\$ \$
58	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"-200 PSI	4	chaque	\$ \$
59	Pompe Jockey– Modèle Armstrong VMS-0309	1	chaque	\$ \$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier

MCT-1-34453

Total général

\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe C Pièces et matériaux

Pour le délai de l'option du 1 avril 2013 au 31 mars 2014

Article	Description	Qt. estimé	Unité de distribution	Prix à l'unité
1	Gicleur Pendant 40°C	100	chaque	La liste de prix publiée courante
2	Commutateur de relais avertisseur Potter pss-120	2	chaque	La liste de prix publiée courante
3	Commutateur à pression d'alerte Potter wfs-5	2	chaque	La liste de prix publiée courante
4	Pompe à pression excédentaire GE 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
5	Clapet d'alarme de 6" globe modèle H-3	1	chaque	La liste de prix publiée courante
6	Soupape d'alarme 6" OS et clapet d'alerte Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
7	Capteur d'interférence du système OS & Y modèle osy2a	1	chaque	La liste de prix publiée courante
8	Clapet d'alerte 6" Firematic, modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
9	Clapet d'alerte 4" Firematic modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
10	Manocontacteur potter ps-40	2	chaque	La liste de prix publiée courante
11	Soupape 3" Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
12	Soupape 2 1/2"Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
13	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
14	4" VIC G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
15	Modèle 4" Watts FSV-S	1	chaque	La liste de prix publiée courante
16	Interrupteur d'interférence Potter OSYSU-A1	2	chaque	La liste de prix publiée courante
17	Clapet d'alerte 4" Viking modèle H-2	1	chaque	La liste de prix publiée courante
18	Clapet d'alerte 4" Viking modèle model J-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
19	Soupape 4" VIC G.O.B. séries 708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
20	Interrupteur d'écoulement 4" Potter	1	chaque	La liste de prix publiée courante

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

21	Soupape d'alerte 4" Rasco Modèle E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
22	Clapet d'alerte de pression Furnas	1	chaque	La liste de prix publiée courante
23	Clapet d'alerte 2"D.C.V.A. Ames Modèle T-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
24	3" VIC séries 705Q G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
25	Interrupteur d'écoulement 3" Potter VSR-F	1	chaque	La liste de prix publiée courante
26		1	chaque	La liste de prix publiée courante
	Clapet d'alerte 6"Vic S/759	1	chaque	La liste de prix
27	Essais et drains 1 1/4"	1	chaque	publiée courante La liste de prix
28	1" Vic séries 72B	1	chaque	publiée courante La liste de prix
29	Pompe à incendie Darling 75CV	1	chaque	publiée courante La liste de prix
30	Pompe à incendie Darling 125 CV	1	chaque	publiée courante La liste de prix
31	Clapet d'entrée 10"OS&Y	1	chaque	publiée courante La liste de prix
32	Clapet d'alerte 8" Modèle E-1980		onaque	publiée courante
33	Bouchon d'interférence Potter pts-c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
34	Pompe à pression excédentaire Emmerson	1	chaque	La liste de prix publiée courante
35	Soupape à interruption Honeywell pressuretrol	1	chaque	La liste de prix publiée courante
36	3"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
37	2 1/2"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
38	2" Milwaukee G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
39	Capteur 3" système d'interruption d'écoulement WFD30A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
40	Interrupteur d'écoulement de 6" de système WFD40A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
41	6" Watts D.C.V.A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
42	Paroi latérale Viking Institutionnelle HQR-2	50	chaque	La liste de prix publiée courante
43	Paroi latérale Tyco Institutionnelle3291	5	chaque	La liste de prix publiée courante
44	Pendant institutionnel Tyco 3391	5	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

45	Pendant ASTAR 15mm	1	chaque	La liste de prix publiée courante
46	Viking type C 155F/68C K5.6 v2708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
47	Paroi latérale TYCO horizontal Ty 4332	1	chaque	La liste de prix publiée courante
48	Paroi latérale horizontale Viking V2710	1	chaque	La liste de prix publiée courante
49	Viking type D 155F/68C K5.6 v2704	1	chaque	La liste de prix publiée courante
50	Pendant V3606 Victaulic S363BFQ42010013 200f/93c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
51	Plt-2 SSP 135f/57c liste 735A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
52	Pendant Viking 589A 155f/68c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
53	STAR SN 90 93 1/4E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
54	BI tuyau 3/4" et supérieur avec filet et rainures Victaulic	1 / pied	chaque	La liste de prix publiée courante
55	Raccords filetés en fer noir 125lb tous les formats, coudes, tés, etc	1	chaque	La liste de prix publiée courante
56	Raccords Victaulic de tous les formats, coudes, tés, etc.	1	chaque	La liste de prix publiée courante
57	Têtes de gicleurs, paroi – 135F/57C Tyco	100	chaque	La liste de prix publiée courante
58	Pompe à pression excédentaire Albany ½"-200 PSI	4	chaque	La liste de prix publiée courante
59	Pompe Jockey– Modèle Armstrong VMS-0309	1	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Annexe C Pièces et matériaux

Pour le délai de l'option du 1 avril 2014 au 31 mars 2015

Article	Description	Qt. estimé	Unité de distributi on	Prix à l'unité
1	Gicleur Pendant 40°C	100	chaque	La liste de prix publiée courante
2	Commutateur de relais avertisseur Potter pss-120	2	chaque	La liste de prix publiée courante
3	Commutateur à pression d'alerte Potter wfs-5	2	chaque	La liste de prix publiée courante
4	Pompe à pression excédentaire GE 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
5	Clapet d'alarme de 6" globe modèle H-3	1	chaque	La liste de prix publiée courante
6	Soupape d'alarme 6" OS et clapet d'alerte Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
7	Capteur d'interférence du système OS & Y modèle osy2a	1	chaque	La liste de prix publiée courante
8	Clapet d'alerte 6" Firematic, modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
9	Clapet d'alerte 4" Firematic modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
10	Manocontacteur potter ps-40	2	chaque	La liste de prix publiée courante
11	Soupape 3" Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
12	Soupape 2 1/2"Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
13	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
14	4" VIC G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
15	Modèle 4" Watts FSV-S	1	chaque	La liste de prix publiée courante
16	Interrupteur d'interférence Potter OSYSU-A1	2	chaque	La liste de prix publiée courante
17	Clapet d'alerte 4" Viking modèle H-2	1	chaque	La liste de prix publiée courante
18	Clapet d'alerte 4" Viking modèle model J-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
19	Soupape 4" VIC G.O.B. séries 708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
20	Interrupteur d'écoulement 4" Potter	1	chaque	La liste de prix publiée courante
		1	chaque	La liste de prix

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier 21201-120166 MCT-1-34453

21	Soupape d'alerte 4" Rasco Modèle E			publiée courante
22	Clapet d'alerte de pression Furnas	1	chaque	La liste de prix publiée courante
23	Clapet d'alerte 2"D.C.V.A. Ames Modèle T-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
24	3" VIC séries 705Q G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
25	Interrupteur d'écoulement 3" Potter VSR-F	1	chaque	La liste de prix publiée courante
26	Clapet d'alerte 6"Vic S/759	1	chaque	La liste de prix publiée courante
27	Essais et drains 1 1/4"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
28	1" Vic séries 72B	1	chaque	La liste de prix publiée courante
29	Pompe à incendie Darling 75CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
30	Pompe à incendie Darling 125 CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
31	Clapet d'entrée 10"OS&Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
32	Clapet d'alerte 8" Modèle E-1980	1	chaque	La liste de prix publiée courante
33	Bouchon d'interférence Potter pts-c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
34	Pompe à pression excédentaire Emmerson	1	chaque	La liste de prix publiée courante
35	Soupape à interruption Honeywell pressuretrol	1	chaque	La liste de prix publiée courante
36	3"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
37	2 1/2"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
38	2" Milwaukee G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
39	Capteur 3" système d'interruption d'écoulement WFD30A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
40	Interrupteur d'écoulement de 6" de système WFD40A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
41	6" Watts D.C.V.A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
42	Paroi latérale Viking Institutionnelle HQR-2	50	chaque	La liste de prix publiée courante
43	Paroi latérale Tyco Institutionnelle3291	5	chaque	La liste de prix publiée courante
44	Pendant institutionnel Tyco 3391	5	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

45	Pendant ASTAR 15mm	1	chaque	La liste de prix publiée courante
46	Viking type C 155F/68C K5.6 v2708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
47	Paroi latérale TYCO horizontal Ty 4332	1	chaque	La liste de prix publiée courante
48	Paroi latérale horizontale Viking V2710	1	chaque	La liste de prix publiée courante
49	Viking type D 155F/68C K5.6 v2704	1	chaque	La liste de prix publiée courante
50	Pendant V3606 Victaulic S363BFQ42010013 200f/93c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
51	Plt-2 SSP 135f/57c liste 735A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
52	Pendant Viking 589A 155f/68c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
53	STAR SN 90 93 1/4E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
54	BI tuyau 3/4" et supérieur avec filet et rainures Victaulic	1 / pied	chaque	La liste de prix publiée courante
55	Raccords filetés en fer noir 125lb tous les formats, coudes, tés, etc	1	chaque	La liste de prix publiée courante
56	Raccords Victaulic de tous les formats, coudes, tés, etc.	1	chaque	La liste de prix publiée courante
57	Têtes de gicleurs, paroi – 135F/57C Tyco	100	chaque	La liste de prix publiée courante
58	Pompe à pression excédentaire Albany ½"-200 PSI	4	chaque	La liste de prix publiée courante
59	Pompe Jockey– Modèle Armstrong VMS-0309	1	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe C Pièces et matériaux

Pour le délai de l'option du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

Article	Description	Qt. estimé	Unité de distribution	Prix à l'unité
1	Gicleur Pendant 40°C	100	chaque	La liste de prix publiée courante
2	Commutateur de relais avertisseur Potter pss-120	2	chaque	La liste de prix publiée courante
3	Commutateur à pression d'alerte Potter wfs-5	2	chaque	La liste de prix publiée courante
4	Pompe à pression excédentaire GE 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
5	Clapet d'alarme de 6" globe modèle H-3	1	chaque	La liste de prix publiée courante
6	Soupape d'alarme 6" OS et clapet d'alerte Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
7	Capteur d'interférence du système OS & Y modèle osy2a	1	chaque	La liste de prix publiée courante
8	Clapet d'alerte 6" Firematic, modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
9	Clapet d'alerte 4" Firematic modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
10	Manocontacteur potter ps-40	2	chaque	La liste de prix publiée courante
11	Soupape 3" Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
12	Soupape 2 1/2"Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
13	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
14	4" VIC G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
15	Modèle 4" Watts FSV-S	1	chaque	La liste de prix publiée courante
16	Interrupteur d'interférence Potter OSYSU-A1	2	chaque	La liste de prix publiée courante
17	Clapet d'alerte 4" Viking modèle H-2	1	chaque	La liste de prix publiée courante
18	Clapet d'alerte 4" Viking modèle model J-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
19	Soupape 4" VIC G.O.B. séries 708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
20	Interrupteur d'écoulement 4" Potter	1	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

21	Soupape d'alerte 4" Rasco Modèle E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
22	Clapet d'alerte de pression Furnas	1	chaque	La liste de prix publiée courante
23	Clapet d'alerte 2"D.C.V.A. Ames Modèle T-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
24	3" VIC séries 705Q G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
25	Interrupteur d'écoulement 3" Potter VSR-F	1	chaque	La liste de prix publiée courante
26	Clapet d'alerte 6"Vic S/759	1	chaque	La liste de prix publiée courante
27	Essais et drains 1 1/4"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
28	1" Vic séries 72B	1	chaque	La liste de prix publiée courante
29	Pompe à incendie Darling 75CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
30	Pompe à incendie Darling 125 CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
31	Clapet d'entrée 10"OS&Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
32	Clapet d'alerte 8" Modèle E-1980	1	chaque	La liste de prix publiée courante
33	Bouchon d'interférence Potter pts-c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
34	Pompe à pression excédentaire Emmerson	1	chaque	La liste de prix publiée courante
35	Soupape à interruption Honeywell pressuretrol	1	chaque	La liste de prix publiée courante
36	3"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
37	2 1/2"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
38	2" Milwaukee G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
39	Capteur 3" système d'interruption d'écoulement WFD30A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
40	Interrupteur d'écoulement de 6" de système WFD40A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
41	6" Watts D.C.V.A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
42	Paroi latérale Viking Institutionnelle HQR-2	50	chaque	La liste de prix publiée courante
43	Paroi latérale Tyco Institutionnelle3291	5	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier 21201-120166 MCT-1-34453

44	Pendant institutionnel Tyco 3391	5	chaque	La liste de prix publiée courante
45	Pendant ASTAR 15mm	1	chaque	La liste de prix publiée courante
46	Viking type C 155F/68C K5.6 v2708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
47	Paroi latérale TYCO horizontal Ty 4332	1	chaque	La liste de prix publiée courante
48	Paroi latérale horizontale Viking V2710	1	chaque	La liste de prix publiée courante
49	Viking type D 155F/68C K5.6 v2704	1	chaque	La liste de prix publiée courante
50	Pendant V3606 Victaulic S363BFQ42010013 200f/93c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
51	Plt-2 SSP 135f/57c liste 735A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
52	Pendant Viking 589A 155f/68c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
53	STAR SN 90 93 1/4E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
54	BI tuyau 3/4" et supérieur avec filet et rainures Victaulic	1 / pied	chaque	La liste de prix publiée courante
55	Raccords filetés en fer noir 125lb tous les formats, coudes, tés, etc	1	chaque	La liste de prix publiée courante
56	Raccords Victaulic de tous les formats, coudes, tés, etc.	1	chaque	La liste de prix publiée courante
57	Têtes de gicleurs, paroi – 135F/57C Tyco	100	chaque	La liste de prix publiée courante
58	Pompe à pression excédentaire Albany ½"-200 PSI	4	chaque	La liste de prix publiée courante
59	Pompe Jockey– Modèle Armstrong VMS-0309	1	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe C Pièces et matériaux

Pour le délai de l'option du 1 avril 2016 - 31 mars 2017

Article	Description	Qt. estimé	Unité de distributi on	Prix à l'unité
1	Gicleur Pendant 40°C	100	chaque	La liste de prix publiée courante
2	Commutateur de relais avertisseur Potter pss-120	2	chaque	La liste de prix publiée courante
3	Commutateur à pression d'alerte Potter wfs-5	2	chaque	La liste de prix publiée courante
4	Pompe à pression excédentaire GE 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
5	Clapet d'alarme de 6" globe modèle H-3	1	chaque	La liste de prix publiée courante
6	Soupape d'alarme 6" OS et clapet d'alerte Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
7	Capteur d'interférence du système OS & Y modèle osy2a	1	chaque	La liste de prix publiée courante
8	Clapet d'alerte 6" Firematic, modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
9	Clapet d'alerte 4" Firematic modèle L 1990	1	chaque	La liste de prix publiée courante
10	Manocontacteur potter ps-40	2	chaque	La liste de prix publiée courante
11	Soupape 3" Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
12	Soupape 2 1/2"Grinnell G.O.B.	2	chaque	La liste de prix publiée courante
13	Pompe à pression excédentaire Albany 1/2"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
14	4" VIC G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
15	Modèle 4" Watts FSV-S	1	chaque	La liste de prix publiée courante
16	Interrupteur d'interférence Potter OSYSU-A1	2	chaque	La liste de prix publiée courante
17	Clapet d'alerte 4" Viking modèle H-2	1	chaque	La liste de prix publiée courante
18	Clapet d'alerte 4" Viking modèle model J-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
19	Soupape 4" VIC G.O.B. séries 708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
20	Interrupteur d'écoulement 4" Potter	1	chaque	La liste de prix publiée courante
		1	chaque	La liste de prix

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

21	Soupape d'alerte 4" Rasco Modèle E	Ī		publiée courante
21	Coupapo di dicito i i i dacci i i i di	1	chague	La liste de prix
22	Clapet d'alerte de pression Furnas	1	chaque	publiée courante
23	Clapet d'alerte 2"D.C.V.A. Ames Modèle T-1	1	chaque	La liste de prix publiée courante
23	Clapet d'alerte 2 D.C.V.A. Affies Modele 1-1	4		La liste de prix
24	3" VIC séries 705Q G.O.B.V	1	chaque	publiée courante
25	Interrupteur d'écoulement 3" Potter VSR-F	1	chaque	La liste de prix publiée courante
26	Clapet d'alerte 6"Vic S/759	1	chaque	La liste de prix publiée courante
27	Essais et drains 1 1/4"	1	chaque	La liste de prix publiée courante
28	1" Vic séries 72B	1	chaque	La liste de prix publiée courante
29	Pompe à incendie Darling 75CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
30	Pompe à incendie Darling 125 CV	1	chaque	La liste de prix publiée courante
31	Clapet d'entrée 10"OS&Y	1	chaque	La liste de prix publiée courante
32	Clapet d'alerte 8" Modèle E-1980	1	chaque	La liste de prix publiée courante
33	Bouchon d'interférence Potter pts-c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
34	Pompe à pression excédentaire Emmerson	1	chaque	La liste de prix publiée courante
35	Soupape à interruption Honeywell pressuretrol	1	chaque	La liste de prix publiée courante
36	3"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
37	2 1/2"Grinnell G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
38	2" Milwaukee G.O.B.V	1	chaque	La liste de prix publiée courante
39	Capteur 3" système d'interruption d'écoulement WFD30A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
40	Interrupteur d'écoulement de 6" de système WFD40A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
41	6" Watts D.C.V.A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
42	Paroi latérale Viking Institutionnelle HQR-2	50	chaque	La liste de prix publiée courante
43	Paroi latérale Tyco Institutionnelle3291	5	chaque	La liste de prix publiée courante
44	Pendant institutionnel Tyco 3391	5	chaque	La liste de prix publiée courante

Client Ref. No. - N° de réf. du client 21201-120166

File Ne - No de deseite

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ mct 018 \end{array}$

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

MCT-1-34453

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

45	Pendant ASTAR 15mm	1	chaque	La liste de prix publiée courante
46	Viking type C 155F/68C K5.6 v2708	1	chaque	La liste de prix publiée courante
47	Paroi latérale TYCO horizontal Ty 4332	1	chaque	La liste de prix publiée courante
48	Paroi latérale horizontale Viking V2710	1	chaque	La liste de prix publiée courante
49	Viking type D 155F/68C K5.6 v2704	1	chaque	La liste de prix publiée courante
50	Pendant V3606 Victaulic S363BFQ42010013 200f/93c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
51	Plt-2 SSP 135f/57c liste 735A	1	chaque	La liste de prix publiée courante
52	Pendant Viking 589A 155f/68c	1	chaque	La liste de prix publiée courante
53	STAR SN 90 93 1/4E	1	chaque	La liste de prix publiée courante
54	BI tuyau 3/4" et supérieur avec filet et rainures Victaulic	1 / pied	chaque	La liste de prix publiée courante
55	Raccords filetés en fer noir 125lb tous les formats, coudes, tés, etc	1	chaque	La liste de prix publiée courante
56	Raccords Victaulic de tous les formats, coudes, tés, etc.	1	chaque	La liste de prix publiée courante
57	Têtes de gicleurs, paroi – 135F/57C Tyco	100	chaque	La liste de prix publiée courante
58	Pompe à pression excédentaire Albany ½"-200 PSI	4	chaque	La liste de prix publiée courante
59	Pompe Jockey– Modèle Armstrong VMS-0309	1	chaque	La liste de prix publiée courante

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21201-120166/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MCT-1-34453

Annexe « D »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (voir le document joint)

tion No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21201-120166

File No. - N° du dossier MCT-1-34453

Annexe E Liste des installations du Service correctionnel du Canada, Région de l'Atlantique

Établissement Atlantique (Maximum)	Pénitencier de Dorchester (Moyenne)	Établissement Springhill (Moyenne)
13175, Route 8 C.P. 102 Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1	4902, rue Main Dorchester (Nouveau- Brunswick) E4K 2Y9	330, rue McGee C.P. 2140 Springhill (Nouvelle-Écosse) BOM 1X0
Tél: (506) 623-4204 Télécop: (506) 623-4288	Tél : (506) 379-4507 Télécop : (506) 379-4641	Tél : (902) 597-0190 poste 2190 Télécop : (902) 597-3262
Chef de la gestion des installations : Jacques Bossy	Chef de la gestion des installations : Ken LeBlanc	Chef de la gestion des installations : Les Stewart
Établissement Westmorland	Établissement Nova	CCC de Parrtown
(Minimum)	(Multi)	23, rue Carlton
4902A, rue Main	180, rue James	Saint John
Dorchester	Truro (Nouvelle-Écosse)	(Nouveau-Brunswick)
(Nouveau-Brunswick)	B2N 6R8	E2L 2Z2
E4K 2Y9	T-1, (000) 007 4770	Tál. (500) 020 4704
Tél : (506) 379-4507	Tel: (902) 897-1770 Fax: (902) 897-	Tél : (506) 636-4764 Télécopieur : (506) 636-4823
Télécop : (506) 379-4641	1 ax. (302) 037	1 ciccopicui : (300) 330 4023
(000)	Chef de la gestion des	Agent principal de libération
Chef de la gestion des	installations : Dave MacDonald	conditionnelle : Kevin Munroe
installations: Ken LeBlanc		
CCC de Carlton		
5853, rue College		
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 1X5		
Tél: (902) 426-2601		
Télécopieur : (902) 426-5816 Agent principal de libération		
conditionnelle:		
Dan Cavanaugh		

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

Annexe F CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères obligatoires d'évaluation

Les propositions DOIVENT être conformes à toutes les exigences obligatoires suivantes. Les propositions doivent être appuyées par des détails adéquats et appropriés, notamment lorsqu'un élément obligatoire doit être appuyé par une preuve. Les propositions qui ne respectent pas tous ces critères seront rejetées.

ATTENTION PROPOSANTS: VEUILLEZ PRÉCISER LES NUMÉROS DE PAGES PERTINENTES DE VOTRE PROPOSITION OÙ SONT TRAITÉS LES CRITÈRES CI-DESSOUS.

	<u>Critères</u>		POUR FINS	D'ÉVALUATION
		(no de page)	RESPECTÉ/ NON RESPECTÉ	COMMENTS
1	Le fournisseur doit démontrer les connaissances globales de la société au sujet des caractéristiques du système de gicleur, notamment les inspections, les urgences, les modifications, les mises à jour et les réparations de routine dans un cadre institutionnel et lors de la réalisation de tâches semblables et en assumant des responsabilités semblables quant à la portée du travail, les tâches, les responsabilités du client, etc.			
2	Le fournisseur doit fournir une liste de référence avec au moins deux (2) sociétés et doit préciser sa propre expérience.			
3	Le fournisseur doit fournir une copie du Certificat de technicien agréé pour chaque technicien.			
4	Tous les techniciens doivent posséder au moins 5 années d'expérience dans le domaine des gicleurs, et notamment concernant l'inspection, les réparations, les mises à jour et les modifications dans un cadre institutionnel.			
5	Le fournisseur doit remettre un CV détaillé pour chaque technicien, précisant sa formation, sa scolarité et son expérience.			
6	Le fournisseur doit remettre une Lettre de couverture d'assurance valide, des certificats d'accès authentiques et une attestation d'expérience émis par la Commission provinciale des accidents du travail.			
7				

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21201-120166 MCT-1-34453

	Le fournisseur doit préciser un numéro où il est possible de communiquer avec lui en cas d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours/semaine.		
8	Le fournisseur doit remettre une copie de sa propre Politique et programme de santé et de sécurité au travail		
9	Le fournisseur doit démontrer qu'il fournira un service d'urgence pendant et après les heures de bureau avec un temps maximal de réponse sur place comme suit :		
	 Établissement Atlantique : 4 heures Pénitencier de Dorchester : 4 heures Établissement Westmorland : 4 heures CCC Parrtown : 4 heures Établissement Springhill : 4 heures Établissement Nova : 4 heures CCC Carlton : 4 heures 		

Government of Canada du Canada

21201-12-0186 Security Classification / Classification de sécurité

1. Originating Government	INFO	MATION PART	SECURITY REQ RIFICATION DES E TE A INFORMATION	XIGENCES RE	LATIVES À	SRCL) A SÉCUAITÉ (LVERS)			
		The state of Organ	iizalion /						
3. a) Subcontract Numi	ber/Nu	méro du contrat d	Correctional	Service Canada	To	anch or Directorale / Direction granting	ênêrale o	u Olivat	ion
A Brist Consulation		and constitute of	e sous-transance	3. b) Name an	d Address of S	ubcontractor / Nom et adresse d		_	
4. Brief Description of V	Votk / E	srève description d	fu t/avail			The state of the s	U SOUS-II	ellant	
Brunswick, Compares	ov-de ins	pections, mammener	ice, modifications siness		10320 10			_	
Institution, Truto, Nova	Scotia,	Parriown CCC, Sain	w Brunzwek, Westmens I John, New Brunswek, C	nd Institution, Opic	ces on the Fire Sp rester, Nove Bruns	rinktor System, located at Altensic In wick, Springhill Insolution, Springhill.	shitution, R	coous, N	lew
. o) Will the augolies on	miles a			onton CCC, Hales	, Nova Scotia.	Services.	NOV8 500	Mill, Nova	
						,	Princip	No I	-
Reculations 2	quire at	coss to unclassifi	od military technical d			e Technical Data Control	1	Non	٦×
Le fournisseur nurs	ed di boo		, morning of	arm adolect to fue	provisions of the	e Technical Dala Control es sux dispositions du Règiame		_	_
107 In controls des	4	committee	POURDINGUES PHINTENIAN	den sinnales.	of sont nearly to	1-01-01-04-00-11-00-0-0-1-01-0-1-0-1-0-1	1	Non [_] ×
Indicate the type of a	cess /	equited (lade		,q	TIPHUSER MOE	es sux dispositions du Régiame	int	HOIT E	
a) Will the supplier on	411		a sha a secos indres						
Lo fournisseur ainsi	oue la	picyeus require a	CCESS to PROTECTED	and/or GLASSI	FIED Informatio	n or Assets? EGES eVou CLASSIFIES?			
(Specify the level of	access	using the charte	i-ils accès à des renea	gnements ou a	es biens PRO	FORS allow Of A Database		No I	TYe
h wire	d'accès	en utilisant le lab	Question 7. c) leau qui se trouve à la	THE PARTY OF	110	COES BOOD COASSIFIES?	V	Non L	_ 0
DOOTEOTED and	its om	ployeas (o.g. clea	nera maintagness ata	question 7. c)		ked access areas? No access t			
Le fournisseur et and/o	CLAS	SIFIED Informatio	n or assets is narmine	sonnei) require a	ccess to restric	ed access areas? No access t	o Inc.	W	-
						ed access areas? No access t es d'accès restreintes? L'accès	°	NO J	1 40
a) is this a commercial	COUNTY	des blens PROTE	GES eVou CLASSIFI	ES n'est nas aut	cces a des zon	os d'accès restreintes? L'accès	_	Non L	0.
c) is this a commercial S'agit it o'un contrel	de mer	or gelineth tedriti	ement with no overnig alson commerciale sa	ht atprage?	mse.				
M Indicate the base of	40 14105	saffere on de PM	dison commerciale sa	ns entreposage of	in min			No T	TYe
A workage are type of a	nformat	ion that the supply	er will be required to a	const the state		alion auqual le lournisseur devr	V	Non _	ارة ا
Cana	ida ,	/		acesa / indiduét	a type d'inform	ation auquel le fournisseur devr	a sinua	ch.	-
	Bartel	diagram 17	NATO	/OTAN		Foreign / Étrange			
release restrictions	- sesen	coons relatives a l	a diffusion			, oreign / Etrange			
Cune restriction relative	. 1	1	All NATO countrie		1772	Terra			
a diffusion	L		Tous les pays de l'	OTAN		No release restrictions Aucune restriction relative			
i releasable	<u>_</u>	_	1			à la diffusion	ᆜ		
ne pas dilfuser	- 1	1	Al.						
	-	_	1						
sincted to. / Limilé à :		1				t .			
	-	J	Restricted to: / Limi	té à		I south to the			
ecily country(les): / Pré	ciser le	(a) paya :	Specify country(les	L. J. Database List A		Restricted to: / Limité à :			
				1. 1. Lincozet (#(#)	bela:	Specify country(les): / Précis	or lates a	nue .	
			1			1	or rotal h	ays:	9
Level of Information / N	liveau d	Dinformation				1			
			I ware ware						
DTÉGÉ A	-	经 点次等的概要	NATO UNCLASSIFI	ED (T Mariana	PROTECTED A	-		
TECTED B	137	1900	NATO NON CLASS	FIE		PROTÉGÉ A	110	1.	200
DTÉGÉ B	1	: 14. 194	NATO RESTRICTED	1	1 大學機能	PROTECTED 8			
TECTED C		. Vertical Contract	NATO DIFFUSION	ESTREINTE L		PROTEGÉ B	1 162	ek:	
TÉGÉ C		TO THE STATE OF	NATO CONFIDENTI	AL [The Street	PROTECTED C	1	76	v 34
FIDENTIAL			NATO CONFIDENT	EL L	(金额型)	PROTEGÉC		4 20	
FIDENTIEL		77 77	NATO SECRET	T	10.19种	CONFIDENTIAL		24	
RET		A	NATO SECRET		- Charles	CONFIDENTIEL	116	14.5	- 1
RET			COSMIC TOP SECR			SECRET		****	- 1
SECRET		0.100	STO THES SEC	RET	13.5	SECRET		350	
SECRET		1000	Tatal Transcon.	15 to 1 5 18 M	"是自己的	TOP SECRET			: 1
SECRET (SIGINT)		1286		DESCRIPTION OF THE PARTY.	Sept Sept Sept Sept Sept Sept Sept Sept	TRÉS SECRET			- 4
									0.00
SECRET (SIGINT)		1997	a literature of the contract	13.30 TEXT	1 2/5 1 100	TOP SECRET (SIGINT)	700		- 34

Canadä

Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numero du contrat 21201-12-0106 Security Classification / Classification de sécurité

PART A (con	linued) / PARTIE A (Suite)			-	
8. Will the sup Le fournisse If Yes, Indic	plier require access to PROTECTI our aura-t-il accès à des renseigns ato the revol of sansitivity;	ments ou it des blons COMSEC d	Information or assets? Asignés PROTÉGÉS at/ou Cl	ASSIFIÉS?	No Yes
Dans Feffire	malive, indiquer le niveau de sensi piler require access lo extremely s	blité :			
Le founisse	Bur aura-t-il acoès à des renseigne	ensave INFOSEC information or e mente ou à des biens INFOSEC d	isseta? o naturo extrêmement délical:	9?	No Yes
Short Title(s	s) of material / Titre(s) abrégé(s) di Number / Numèro du document :	u matériel ;			
PART B - PER	ISONNEL (SUPPLIER) / PARTIE	B - PERSONNEL ISOLIAMUSEU	70		
(0, a) Personn	nel security acreening tevel require	d / Nivesu de contrôle de la sécurit	é du parsonnel requis		THE PERSON NAMED IN
V	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET SECRET	TOP SE	
	TOP SECRET- SIGINT TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC	TOP SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS				
	Spacial commente. Commenteires spéciaux:				
	REMARKOUE: SI plustaura nivea	ing are identified, a Security Classic ux do contrôte de sécurité sont no	cation Guide must be provided	de la sécurité doit às	(m found
Du pers	onnat sans autorisation sécuritaire	bant-ji se nop couget des bauges o		The state of the s	Non Oui
Oans t'a	dii unscreened personnel be escur fiirmative, la personnel en question	ted? n sera·t-ii escorté?			No Yes
ART C - SAF	EGUAROS (SUPPLIER) PARTI	C - MESURES DE BROTECTIO	LIEDURNICECUR		
INFORMATIO	ON/ASSETS / RENSEIGNEM	ENTS / BIENS	The Contraction		
1 a) Will the I	supplier be required to receive and	store PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or assots	on its site or	No TYes
premises	s; seeur sera-t-il tenu de recevoir ol				Non Oui
1.b) Will the e	supplier be required to saleguard (isseur sera-t-i) tenu de protéger de	COMSEC information or assets?	DMEEC2		No Yes
PRODUCTIO					Non L Oui
PHODUCTIO	N				
Les Instal	roduction (manufactura, and/or repe the supplier's site or promises? liations du fournisseur sandront elle AGSIF7É?				No Yes Non Oul
INFORMATIO	N TECHNOLOGY (IT) MEDIA /	SUPPORT RELATIF À LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION	(m)	
Le fournit	upplier be required to use its IT syst on or data? secur sera-t-li tenu d'utiliser ses pro aments ou des données PROTEGÉ	pres systèmes informatiques pour tr			No Yes
Disposers	be an electronic link between the sea-ton d'un lien électronique entre le imentale?	upplier's IT systems and the governe système informatique du fournisses	nent deperoment or agency? Ir all calul du ministère ou de l'i	àgence	No Yes
TBS/SCT 350	-103(2004/12)	Security Classification / Class	sification de sécurité		Canadä
					Canada



Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

21201-12-0186 Security Classification de sécurité

For users compl site(s) or premis Les utilisateurs e niveaux de saux For users compl Dans le cas des dans le tableau e	qui n rega: letino	empi rde r	equi	nt le formulair le aux installat n opline (vic t	te manuel liens du fo he Interne I le formul	illament d ournisseur al), the su laire on lij	olvers utilised inmary chart gae (par inte	r le tableau réc	nses aux	cl-dessay	Ji poi	ur Inc	dique	er, pour chaqu	ua catògoi	de, Jes
Category Caregora	PR	DIECT	ED SC		ASSIFIED LASSIFIÉ		T	NATO			Г	-		COMSEC		-
	^	В	c	COMPORNING	SECRET	Top Secret	NATO RESTRICTED	HATO CONTIDENTAL	NATO	COSMIN TOP	Po p	POTEC	10	Constitution	SECRAT	Top
				CONHOSHILE		TRES SECRET	NATO DIPPUSION RESTRBUTE	NATO CONFIDENTIEL	,	SECRET CONTROL TRES	A	B	Ç	CONFIDENTIAL	SECRET	Secret Yees Secret
ofonnation / A3969 Tent representatis / Block Production	L						RESIMBALO			Secam						
Med » /						-	7-3		-	-	-	-	-			
Erek / sen életilionique										_	\vdash	\vdash	-		-	
i e) is the description La description If Yes, classify Dans l'affirms a Classificatio	y thi	s for	m b	y sanotating er is présent ió » au haut e	the top a formulai t au bas	o est-elle ind botto re en Indi du formu	de nature Pi m in the area iquant le niv feice.	ROTEGEE eV a entitled "Se eau de sécur	du CLAS: Eurity Gl ité dans l		on". Muh	ie			✓ No Non	
b) Will the documentation If Yes, classify attachments (continuous)	this	s lor	m b	a la presente	the top a	era-l-alle	PROTEGÉE	OVOU CLASSI	IFIÉE?	annlficati	on",	nd l	adic		Non Non	
attachments (d Dans l'affirma e Classificatio des pièces joir	tive.	clas	mifte	or la présent	larandale			25.72	577E 9							

TBS/SCT 356-103(2004/12)

Socurity Classification / Classification de sécurité

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat 21201-12-0166 Security Classification / Classification de sécurité

Name (oilni) - Nom (en lettres mo:	/ Chargé de projet de sièes)	Title - Title		Leton	. / ////
Sleve Richardson		RCEM		Signalure	12/2/11/2
Telephone No Nº do (éléphone 506 851-4291	Facsimile No N° 508 851-3135		E-mail address - Adresse		Date
14. Organization Security Authority	/Responsable de la	săcuidă de femi	richardsonsf@csc-scc.gc	: CR	2011-11-07
Delle Avail	lėes)	PRD-17	feaula	Signatura	Dung
Falephone No. (N° de téléphone	Facsimile No Nº	de telécopleur	E-mail address - Adresse	courrie	Date
		-41 -41	101 111 1 11-11	11-0 056-	11 . 1 . 1
The state of the s	= Lo. ex. Guido de se	Security Classificulté, Guide de	Carlo (Carlo) (Carlo) (Catorido) (Cassification de la sécurité)	aont-elles Jointe	de 11.11.15 No 1997 Non 1999
18. Procurement Officer / Agent d'a	pprovisionnement	Security Classificante, Guide de	icalion Guide) extracted? classification de la sécurité)	sont-elles jointe	No Yes
15. Are there additional instructions Das Instructions supplémentaire 19. Procurement Officer / Agent d'a Name (print) - Nom (on retires moul oléphane No N° de téléphone	pprovisionnement	Title - Tring	Is Lette, Par di fication Guide) etteched? classification de la eécurité)	Signature	No Yes
19. Procurement Officer / Agent d'a Name (print) - Nom (en retires mout (eléphone No - N° de téléphone	pprovisionnement fes) Facsimile No N*	Title - Trire	classification de la sécurité) E mail address - Adress	Signature	957 Non Yes
8. Procurement Officer / Agent d'a Name (print) - Nom (en tettres mout	pprovisionnement ées) Facsimile No Nª Autorité contractante	Title - Trire	classification de la sécurité) E mail address - Adress	Signature	Pare No. Yes

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä